

La Formation du personnel, pierre angulaire du travail collaboratif : cas des bibliothèques universitaires en Algérie.

Présenté par : **Melle Baya OUIKENE**, Maitre assistante « A »,
Institut de Bibliothéconomie et des sciences documentaires-Université d'Alger 2.
bouikene@yahoo.fr

I- Introduction :

Dans un monde en perpétuel changement, la bibliothèque est devenue un partenaire dans l'apprentissage et le bibliothécaire un médiateur de celui-ci, c'est particulièrement vrai pour les bibliothèques universitaires dont les fonds documentaire sont directement liés aux spécialités présentes au sein des universités de rattachement.

Afin d'intégrer les technologies de l'information et de la communication dont l'incursion a transformé les services et dématérialisé les supports d'information, les bibliothécaires et les médiateurs de l'information en général sont tenus de se mettre à niveau, à travers la formation continue, devenue une exigence pour tous les corps de métiers.

Dans ce contexte, les bibliothèques universitaires algériennes et en particulier leurs personnels font face à un double défi : la mise à niveau des activités et services afin de faire face aux besoins de leurs utilisateurs, tout en s'adaptant au défi technologique pour une participation effective et active à la société de l'information.

Les bibliothèques universitaires algériennes peuvent-elles s'adapter à ces mutations et opérer ce saut qualitatif tant attendu ?

Pour répondre à cette question nous émettons l'hypothèse que les bibliothèques universitaires algériennes, bien que possédant des ressources humaines et des moyens importants ne peuvent opérer cette mise à niveau qualitative de leurs activités et services et entrer dans l'ère du numérique et de la société de l'information sans la mise en place d'une formation continue adaptable aux besoins de chaque bibliothèque universitaire et dont l'objectif premier serait la consolidation des fondements organisationnels de chaque bibliothèque .

Ceci permettra par la suite de procéder à l'informatisation des procédures documentaires et la production de bases de données locales, première condition pour instaurer un échange d'information et un travail en réseau qui pourrait aboutir rapidement à la production de catalogues collectifs par spécialités et/ou par région.

Enfin, la mise en ligne de ces outils à travers les sites des bibliothèques universitaires et leur exploitation par les utilisateurs va contribuer à améliorer la visibilité des contenus, de la production scientifique, des chercheurs et de l'université en général.

II- Méthodologie :

Notre travail est essentiellement le fruit d'une réflexion personnelle, fruit de notre propre observation en tant que bibliothécaire ayant exercé dans plusieurs institutions algériennes (l'Observatoire National des Droits de l'Homme) et étrangères (Centre Culturel Français d'Alger) et en tant qu'enseignante dans la spécialité depuis 1992 à nos jours.

Nous nous baserons également tout au long de notre étude sur les données statistiques concernant les bibliothèques universitaires algériennes et essentiellement sur les données d'une enquête nationale auprès des bibliothèques universitaires menée en 2011 et en 2012 dont les résultats ont été exposés aux journées d'études sur les bibliothèques universitaires (JEBU) organisées par le Cerist (1).

Nous ferons également référence aux textes législatifs qui régissent le fonctionnement de la bibliothèque universitaire en Algérie, notamment le plus récent d'entre eux, le ***Décret exécutif 10-133 du 5 Mai 2010 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant au corps spécifiques de l'enseignement supérieur.***

III- Les Bibliothèques universitaires : continuité historique et organisationnelle

L'Algérie bénéficie depuis l'indépendance du pays d'un réseau universitaire qui n'a cessé de s'enrichir pour assurer une couverture de tout le pays par les structures universitaires dans les différentes spécialités.

Calquées sur ce modèle organisationnel, chaque structure est dotée d'une bibliothèque centrale qui regroupe toutes les spécialités présentes en son sein, ainsi que des bibliothèques d'instituts ou de départements, avec des particularités liées à l'histoire et l'évolution de chaque structure et de chaque bibliothèque, depuis l'indépendance.

Historiquement, l'université d'Alger a constitué le premier noyau universitaire en Algérie, regroupant plusieurs spécialités desservies par une seule bibliothèque centrale : la B.U.A,

bibliothèque universitaire d'Alger qui prenait en charge aussi bien les spécialités en sciences humaines et sociales que les spécialités de Médecine et de pharmacie.

Actuellement, les structures universitaires en sciences sociales et humaines dans l'Algérois sont organisées comme suit :

- L'université d'Alger 1 (Alger-centre): regroupe plusieurs spécialités avec leurs départements correspondants ? la faculté des sciences médicales, la faculté des sciences islamiques et la faculté de droit
- L'université d'Alger 2 (Bouzaréah) se divise en deux facultés, sciences humaines et sciences sociales qui se répartissent 13 départements et instituts : psychologie, histoire, philosophie, bibliothéconomie....etc.
- L'université d'Alger 3 (Dely-Brahim, Hydra) regroupe trois facultés sciences économiques, sciences politiques et sciences de l'information ainsi qu'un département d'éducation physique et sportive.

Sous la tutelle de l'université d'Alger ; la Bibliothèque Universitaire d'Alger (B.U.A.) est la plus ancienne des bibliothèques universitaires à Alger et sans doute en Algérie, elle dépend actuellement de l'université d'Alger1 et les autres centres universitaires ont créé leur propre bibliothèque centrale ou de département, comme suit :

- Bibliothèque centrale Alger 2, Bouzaréah
- Bibliothèque centrale des départements de sciences politiques et d'information (Alger3), Hydra
- Bibliothèque du Département des sciences juridiques, Ben Aknoun
- Bibliothèque de la Faculté des sciences économiques et de gestion, Dely-Brahim

Bien qu'implantées sur un territoire géographique bien déterminé, l'Algérois, ces bibliothèques travaillent très peu ou pas du tout ensemble d'où l'absence d'un catalogue collectif et d'un OPAC commun qui aurait pu constituer, dans la continuité historique un noyau d'organisation et de gestion à élargir aux autres villes universitaires à travers le pays.

En l'absence d'un travail en réseau, chaque bibliothèque universitaire s'organise comme elle peut ou comme elle veut selon une vision réduite et limitée à ses propres forces ou faiblesses dont l'utilisateur et l'environnement extérieur sont les grands absents.

IV- Vision d'entités coopératives :

Cette dimension coopérative est également absente dans :

- Les textes régissant le fonctionnement de la bibliothèque universitaire qui définit administrativement les fonctions au sein de la bibliothèque et pour chaque corps de métier les tâches à assurer au sein de la bibliothèque.

A aucun moment il n'est fait mention de la chaîne documentaire à respecter ni des opérations documentaires importantes (catalogage et indexation), ni à l'utilisation des normes en vigueur, ni à l'obligation d'informatisation des tâches documentaires, ni l'obligation de produire des fichiers normalisés.

- Dans le parcours de formation des futurs bibliothécaires par contre, une grande importance est donnée aux fonctions documentaires de bases comme le catalogage (par types de supports, avec la norme correspondante) et les langages documentaires (par types de langages, indexation matière, la classification et les thésaurus).

Le développement des collections est également enseigné mais sans cette vision d'ensemble de la bibliothèque et du système d'information comme entité vivante, faisant partie d'un ensemble complémentaire, sans parler de l'informatique documentaire et des réseaux à qui manquent également cette vision d'ensemble et d'intégration dans un travail d'équipe.

Par ailleurs, une enquête menée par une équipe d'enseignants et de chercheurs auprès des bibliothèques universitaires (59 bibliothèques centrales, bibliothèque d'écoles et de centre universitaire sur 93 bibliothèques au total ayant répondu au questionnaire) sur la base d'un questionnaire envoyé par l'équipe à toutes les BU sur tout le territoire national, et dont les résultats ont été exposés lors des JEBU 12 fait ressortir les grandes tendances suivantes :

- Une majorité du personnel de ces bibliothèques n'est pas qualifié : 63% d'agents techniques, informaticiens et autres, et 37% de conservateurs, bibliothécaires, attachés de bibliothèques et assistants de bibliothèque.
- Des horaires d'ouverture au public à raison de 6 jours / semaine (66%) et 5 jours/semaine (34%), avec une moyenne de 8,5 heures, ce qui représente globalement les horaires administratifs de bureaux (8h30- 16h30).
- Du point de vue de l'équipement informatique, l'enquête a démontré une forte proportion à s'équiper d'ordinateurs avec un taux d'informatisation de 91%, dont une majorité utilise le logiciel documentaire SYNGEB.
- Equipement : une forte proportion à s'équiper en technologie : 83% de connexion à l'internet dont 64% de connexion wifi,

Une des conclusions majeures de cette enquête est l'institutionnalisation de la formation continue et le recyclage des bibliothécaires pour les adapter aux mutations de la société de l'information » JEBU 12.

Or, la première exigence pour accéder à cette adaptation est la production de catalogues, de bases de données qui soient conformes aux normes internationales, accessibles en ligne à travers des portails et des catalogues collectifs.

Par contre, cette enquête nationale n'aborde pas l'aspect important que représente la production de catalogues et de bases de données normalisés.

De même qu'elle n'aborde pas d'autres questions de fonds à notre sens qui sont liées au fond documentaires : l'adoption d'une politique d'acquisition en début de la chaîne documentaire et l'évaluation de l'usage de ce fond par les utilisateurs en fin de chaîne documentaire à travers les statistiques de prêt pour avoir une vue globale et précise du travail accompli et de celui qui reste à faire.

Cette opacité qui entoure le rendement des bibliothèques rend difficile voire impossible toute action d'organisation et de redressement de celles –ci.

Même si les textes juridiques organisationnels sont importants et nécessaires et que la formation universitaire des futurs bibliothécaires peut évoluer et s'adapter aux exigences de l'évolution du métier et de la mission de la bibliothèque universitaire , il n'en demeure pas moins que la valorisation du travail quotidien effectué au sein des bibliothèques universitaires et l'organisation de la profession sont des éléments indispensables à la connaissance du terrain qui peut amener une mise à niveau et aller vers un travail en réseau.

V- Nécessité d'une formation continue :

La situation des bibliothèques universitaires diffère d'une bibliothèque à une autre, ainsi que les manques à gagner dans l'une ou l'autre. C'est pour cela qu'il est impossible de démarrer une formation sans passer par l'étape du diagnostic et du recensement des besoins en formation et qui doit en bénéficier, tout en déterminant le ou les objectifs de la formation, les buts à atteindre et un échéancier à respecter.

Un cahier de charges est donc nécessaire avant de démarrer toute formation.

Partant des constats faits plus haut, nous pouvons nous hasarder à proposer des modules de formation, adaptables à la situation de chaque bibliothèque et dont l'objectif principal est la mise à niveau des bibliothèques pour produire une base de données normalisée accessible en ligne :

- 1- **L'informatisation**, avec l'élaboration d'un cahier de charge type devant inclure impérativement les fonctions essentielles, l'alimentation de la base de données, l'automatisation du prêt avec l'utilisation de codes-barres, et enfin la production de

statistiques qui permettent de faire un suivi et une évaluation des opérations de traitement et de production de notices bibliographiques et d'utilisation du fond documentaire (taux de rotation).

- 2- **L'Indexation** : la formation à l'indexation n'est pas à notre sens une application automatique de normes et de langages documentaires mais plutôt la codification d'un contenu qui doit refléter l'âme de nos bibliothèques et mettre en avant la production nationale (peut être minime en matière d'ouvrages mais très riche en mémoires et thèses) et les trésors de fonds anciens existants dans certaines bibliothèques. Les autorités adoptées dans l'élaboration des vedettes et des entrées reflètent aussi bien les choix des bibliothèques en matière d'acquisition que dans l'articulation des contenus et des thématiques.
- 3- **La classification** : l'adoption d'une classification (CDD, CDU ou autre) dans le système de cotation d'une bibliothèque donne une visibilité au fonds documentaire et une capacité pour les usagers d'appréhender le contenu des documents, sans oublier que cela facilite grandement le classement des documents sur les rayonnages leur repérage, ainsi que l'adoption d'une politique de libre accès.
- 4- **L'accueil** réservé à l'entrée de la bibliothèque donne aux usagers la première impression, bonne ou mauvaise sur la bibliothèque, qu'ils vont répercuter dans leur entourage immédiat et contribuer à créer et amplifier la réputation de la bibliothèque. C'est pour cela qu'il est important de former le personnel à l'accueil et l'orientation du public.
- 5- **L'aménagement des espaces** : la bibliothèque est un conglomérat d'espaces qu'on peut aménager et réaménager à souhait selon les changements à apporter, à condition d'avoir un mobilier adaptable qui permet de rentabiliser les espaces en utilisant les coins et recoins de la bibliothèque, d'avoir des bureaux et des espaces de travail y compris dans les espaces réservés au public comme les salles de lecture, ce qui permet de lutter contre l'image d'une bibliothèques figée.
- 6- **Le Classement** : un ouvrage mal classé est un ouvrage perdu, le classement ou plus exactement le reclassement quotidien des ouvrages retournés à la bibliothèque suite à une opération de prêt externe ou en consultation sur place est une opération fastidieuse mais nécessaire qui demande à notre avis l'implication de tous au moins périodiquement pour un reclassement minutieux et sans erreur du fonds documentaire.

En toile de fond, la formation doit donner aux personnes qui la suivent, spécialistes ou non une maîtrise des outils leur permettant d'acquérir une maîtrise de leur bibliothèque, la confiance et la capacité de prendre des décisions, faire des choix de politique documentaire, d'outils de travail afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

Cette formation doit également leur faire prendre conscience qu'ils font partie d'un ensemble professionnel et institutionnel ayant une mission de formation scientifique et de recherche et que par leur travail quotidien ils participent grandement à cette mission.

Les étapes de diagnostic et de formation n'auront aucune efficacité s'ils ne s'accompagnent pas d'une évaluation continue avant, pendant et après la formation.

VI- L'Évaluation :

Comme la formation, l'évaluation doit être continue elle aussi mais au lieu de sanctionner elle doit au contraire former en faisant prendre conscience du chemin accompli et des lacunes éventuelles à travailler.

- 1- Durant la formation** et à la fin de celle-ci il s'agira d'évaluer des « **compétences** » différentes même si elles sont liées, à travers des indicateurs liés à une échelle de notation.

Après la formation, il doit y avoir un suivi de l'application des « compétences » acquises sur le terrain par une :

- 2- Évaluation interne** qui peut prendre plusieurs formes : réunions et discussions de groupe autour par exemple : des notices saisies durant la semaine et les éventuelles erreurs commises, de la bonne marche des opérations de prêt...etc. ou évaluation individualisée par un chef d'équipe chargé de coordonner telle ou telle opération, l'intérêt au-delà de l'évaluation elle-même est qu'il y ait des discussions et des échanges d'informations à l'intérieur de la bibliothèque, premier noyau du travail collaboratif.
- 3- Évaluation institutionnelle** par un organe chargé de superviser le travail des bibliothèques au niveau d'une université, d'une faculté ou d'un ensemble d'instituts et de centres universitaires d'un territoire donné (wilaya ou région), qui peut être aussi une forme d'auto-évaluation lors de réunions régulières, le but étant l'échange d'information et l'instauration d'une sorte de compétition entre bibliothèques.

Ce travail de formation et d'évaluation ne pourra donner de résultats significatifs sans l'instauration au sein de la bibliothèque d'un travail d'équipe permanent et responsable basé sur l'échange d'information et la complémentarité du travail de tous.

VII- Les Outils du travail collaboratif :

Les bibliothèques à l'heure de l'Internet disposent d'outils de travail en ligne qui facilitent la transmission de l'information et la coopération quasi permanente entre les professionnels. Ces outils doivent être mis en place dans chaque bibliothèque et être accessibles à tous ou du moins au maximum des membres du personnel, dans le but de favoriser l'expression des points de vue, les discussions et les échanges d'information à l'intérieur et à l'extérieur de la bibliothèque auprès d'autres collègues de la même entité ou travaillant dans le même domaine, avec la mise en place de règles de fonctionnement de ces outils et leur usage.

Il existe plusieurs outils de collaboration apparus au fil du temps. Ce sont des outils généralement nationaux car chaque bibliothèque est un cas et chaque pays possède une histoire et une évolution propre qui a généré certaines difficultés auxquelles il faut trouver des solutions adaptées en local.

Dans le cas des bibliothèques universitaires algériennes, la plupart de ces outils restent méconnus, ce qui nécessite de les inclure dans une formation spécifique lors d'un regroupement massif de professionnels et lancer l'initiative.

Ces outils sont :

- 1- La Messagerie interne fonctionnant sur le réseau informatique local
- 2- La messagerie externe sur internet
- 3- Les regroupements ou association professionnelles de bibliothécaires
- 4- Les listes de diffusion,
- 5- les blogs et les forums de discussion professionnels.

Conclusion :

Dans l'état actuel des choses, il est impossible pour les bibliothèques universitaires algériennes de produire des catalogues normalisés ou un catalogue collectif accessibles en ligne via des sites conviviaux et bien construits, cela suppose en amont la mise en place d'un commun accord de procédures documentaires reposant sur une normalisation rigoureuse et respectant la chaîne documentaire.

Si du point de vue matériel les conditions de travail et d'accueil se sont nettement améliorées, il reste que du point de vue des services beaucoup reste à faire.

Notes :

- 1- Le réseau universitaire algérien compte quatre quatre-vingt-douze (92) établissements d'enseignement supérieur répartis sur quarante huit wilayas (48), couvrant tout le territoire national. Ce réseau est constitué de quarante huit (48) universités, dix (10) centres universitaires, dix-neuf (19) écoles nationales supérieures, cinq (05) écoles normales supérieures, dix (10) écoles préparatoires et trois (03) classes préparatoires intégrées.
- 2- JEBU 12 . Journées d'étude sur les bibliothèques universitaires / Ss la dir. De M. Hamitouche . Alger, Mai 2012

Bibliographie :

Textes juridiques :

- Décret exécutif n° 10-133 du 5 Mai 2010,fonctionnairesl'enseignement supérieur
- Décision interministérielle du 24 Aout 2004 portant organisation administrative de la direction de l'université, de la faculté et de l'institut et l'annexe de l'université et des services communs.
- - Décret exécutif n° 03-279 du 24 djoumada el thania 1424 correspondant au 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ([J.O.R.A.D.P Année 2003, n° 51, Pages 4 - 13](#)), modifié par le Décret exécutif n° 06-343 du 4 ramadan 1427 correspondant au 27 septembre 2007 ([J.O.R.A.D.P Année 2006, n° 61, Pages 21 - 22](#)).

Documents :

- 1- JEBU 12 . Journées d'étude sur les bibliothèques universitaires / Ss la dir. De M. Hamitouche . Alger, Mai 2012

Sites :

- www.cerist.dz
Centre de Rcherche sur l'information scientifique et technique
- www.MESRS.dz
Ministère de l'enseignement supérieur
- www.joradp.dz
Journal officiel de la république algérienne